

Une amitié qui a mal tourné



Spécialiste des faits divers, le journaliste **Jacques Pradel** s'est plongé dans ses archives pour nous raconter une affaire qui a marqué la région franc-comtoise. En juillet 1994, Stéphane Dieterich, un étudiant de 24 ans, est retrouvé mort, près de Belfort. Après une émission de télé, le coupable est enfin démasqué en 2015 : Christophe Blind, un ancien ami de la victime passe aux aveux et invoque un mobile que personne n'aurait soupçonné.

Mardi 5 juillet 1994, 7h40. Un coup de téléphone anonyme signale à police-secours la présence d'un cadavre dans la forêt de Bois-Joli, à la périphérie de Belfort. Il s'agit d'un jeune homme d'une vingtaine d'années dont la dépouille est en partie dénudée. Sur place, les enquêteurs ne relèvent aucune trace de lutte. Pas de mégot, pas d'arme, pas d'indices significatifs. Aucun prélèvement n'est effectué. Un médecin légiste procède aux premières constatations. Il pense que le meurtre n'a pas eu lieu sur la scène de découverte du corps, mais les enquêteurs notent l'absence de traces de pneumatiques. Pas de clés ni de papiers d'identité non plus. Impossible d'identifier la victime. Le corps du jeune inconnu est transporté à la morgue du CHU de Belfort.

Quelques heures plus tard, en fin de matinée, Rolande Dieterich se rend au commissariat. Elle est très inquiète. Elle vient signaler la disparition de son fils Stéphane, 24 ans. Il a quitté la maison familiale la veille au soir vers 22 heures et il n'est pas rentré de la nuit. Elle craint qu'il ne lui soit arrivé quelque chose. Une certaine agitation règne dans le commissariat. Les policiers, de retour du Bois-Joli, parlent à leurs collègues de leur macabre découverte. L'un d'eux s'exclame en désignant Rolande : « Et si c'était la mère ? »

Flash-back. La veille, lundi 4 juillet 1994. Depuis quelques jours, Stéphane Dieterich, étudiant à l'université de Besançon, est en vacances. C'est un jeune homme sans histoires, qui vient d'obtenir haut la main son diplôme de

commerce international. Il est même sorti major de sa promotion. Il compte bien profiter de l'été pour décompresser. Il a d'abord rejoint la maison familiale, pour voir un peu ses parents et son frère aîné Sylvain, dont il est très proche, avant de partir pour Antibes dès le lendemain, 5 juillet, avec son meilleur ami, Christophe, qui possède une voiture. Ils doivent rejoindre d'autres copains qui les attendent sur la Côte d'Azur. Ce lundi soir vers 20 heures, au moment du dîner, Stéphane reçoit un coup de fil de Christophe, avec qui il a une brève conversation. Il prévient sa mère qu'il doit le retrouver pour régler un problème de dernière minute concernant leur voyage du lendemain. Vers 22 heures, il annonce : « J'y vais ! J'en ai pour un quart d'heure, peut-être une demi-heure, mais pas plus ! » Et il sort, en chemisette et en short, malgré l'orage qui s'annonce. Il laisse son trousseau de clés à la maison et n'emporte que sa carte de crédit. Personne ne le reverra vivant.

Un rendez-vous secret ?

Après une nuit d'angoisse, Rolande se rend donc au commissariat. Dès 7 heures, ce matin-là, elle a téléphoné à Christophe pour lui dire que Stéphane n'était pas rentré la veille au soir. Que s'est-il passé ? Christophe répond qu'ils ont parlé des derniers préparatifs de leur voyage, sans autre précision, puis que Stéphane lui a demandé de s'arrêter quelques instants avenue Jean-Jaurès pour retirer de l'argent à un distributeur automatique. Il lui aurait ensuite demandé de le déposer près de la fête foraine qui se tenait sur l'esplanade du fort Hatry où il avait un rendez-vous. Avec qui ? Christophe n'en sait rien. Stéphane est descendu de la voiture et lui-même est rentré chez lui. Il était 22h15... Rolande demande alors à Christophe de la rejoindre avec sa voiture pour refaire ensemble le chemin effectué la veille au soir avec Stéphane. Il accepte.

Le 5 juillet, le corps de Stéphane Dieterich est retrouvé lardé de onze coups de couteau, dans la forêt de Bois-Joli, près de Belfort.

Plus tard dans la journée, Rolande et son mari se rendent à la morgue pour identifier le corps trouvé au Bois-Joli. Il s'agit bien de leur fils. La famille est effondrée, les proches et les amis de Stéphane ne comprennent pas ce qui a pu arriver.

Onze coups de couteau

Sylvain, le frère aîné, ne croit pas à l'histoire du rendez-vous secret. Stéphane, assure-t-il, ne serait pas parti comme cela un soir d'orage sans prendre ses clés ni prévenir sa famille qu'il risquait de rentrer tard. Il n'avait parlé que d'un rendez-vous rapide avec Christophe – « Une demi-heure au plus » ! Rolande se rappelle avoir vu, le lendemain matin, la carte de crédit de son fils sur le tableau de bord de la voiture de Christophe lorsqu'il était venu la rejoindre. Elle lui en avait aussitôt fait la remarque. Réponse : « Il a dû l'oublier » ! Les résultats de l'autopsie, réalisée le 6 juillet, ne permettent pas aux enquêteurs d'en apprendre plus sur les circonstances de la mort de Stéphane. Pas de plaies de défense sur le corps. Le légiste dénombre onze coups de couteau, plusieurs peu profonds dans le dos, des blessures non létales. En revanche, le jeune homme présente deux plaies larges dans l'abdomen et plusieurs lacérations très profondes au niveau du thorax, dans la zone du cœur. L'un des coups de couteau a tranché l'aorte, ce qui a causé une forte hémorragie interne et la mort quasi instantanée du jeune homme. Le policier qui assiste à l'autopsie note que les habits de Stéphane, en particulier sa chemisette, ne sont pas perforés. La victime devait donc être nue au moment du meurtre. Les enquêteurs pensent alors à une agression sexuelle. Mais il n'y a ni sperme ni traces de viol. L'heure exacte du décès est indéterminée. Selon le légiste, elle se situe entre 22 h 30, heure de l'arrivée de Stéphane à la fête foraine, et 5 heures du matin, soit deux heures avant la découverte de son corps. La forêt du Bois-Joli se trouve à 3 kilomètres de l'esplanade du fort Hatry. Pas de témoin, pas d'indices matériels, et rien dans la personnalité de la victime pour aiguiller les policiers sur une piste en particulier. L'enquête s'annonce difficile. Une information judiciaire pour homicide volontaire est ouverte.

Le 7 septembre 1994, à 9 h 10, Christophe Blind est placé en garde à vue. Il a été interrogé, comme tous les amis de Stéphane au moment du drame. Mais les enquêteurs sont convaincus que ses déclarations comportent un certain nombre d'imprécisions, voire de contradictions. Ils décident donc de le réinterroger sur la soirée fatale. Qu'a-t-il fait exactement après avoir déposé Stéphane à proximité de la fête foraine vers 22 h 30 ? Il explique qu'il est rentré au domicile de sa petite amie, après avoir marché « un certain temps » le long du canal, pour « réfléchir ». Puis il est allé se promener « dans un jardin d'enfants ». Il serait retourné se coucher vers 0h30. Mais son amie, alors en vacances loin de Belfort, ne peut pas confirmer ses allégations. Par ailleurs, des témoins ont vu Christophe le matin, aux alentours de 7 heures,

laver soigneusement sa voiture, intérieur et extérieur. Voulait-il effacer des traces suspectes ? « Pas du tout », répond Christophe, qui indique qu'il désirait tout simplement partir à Antibes avec un véhicule propre. Les enquêteurs fouillent ensuite sa voiture. Sous le siège passager, ils découvrent des outils, mais aussi deux couteaux de cuisine qui pourraient être l'arme du crime. Mais aucune trace de sang apparente. On ne saisit pas ces objets et Christophe ressort libre de sa garde à vue. Rien dans ses propos ne permet de l'incriminer d'une quelconque manière. Les policiers le placent cependant sur écoute et, au fil des semaines, constatent qu'il présente une grande fragilité psychologique. Il évoque régulièrement la perte de son ami. Il se plaint d'avoir maigri de 10 kilos dans le mois qui a suivi le drame. Il est inquiet et mal dans sa peau, mais ses propos n'apportent rien à l'enquête, et surtout pas de mobile.

De fausse piste en fausse piste

Au cours des mois et des années qui suivent, d'autres pistes sont explorées. C'est le témoignage anonyme d'une foraine qui, le lendemain du crime, désigne deux commerçants qui se seraient vantés d'avoir tué Stéphane. Fausse piste. L'un avait un alibi le soir du crime. L'autre, mythomane et alcoolique, s'est suicidé quelques mois plus tard. Aucun rapport avec l'affaire Dieterich. Deux mois après le meurtre, coup de théâtre : un individu se présente pour dire que Stéphane a certainement été tué par erreur. « Je suis son sosie, c'est moi qu'on visait », dit-il. Dominique Egloff, militant écologiste, avait entrepris un combat contre le festival des Eurockéennes de Belfort. Il avait reçu des menaces de mort. Du fait de sa ressemblance avérée avec Stéphane Dieterich, l'homme pensait alors, à tort, avoir été la véritable cible de l'homicide. Vient ensuite la piste d'un tueur en série homosexuel, dont la « signature criminelle », selon le logiciel Salvac, qui compare les modes opératoires des auteurs de meurtres, pourrait correspondre au crime du Bois-



Le 14 janvier 2019, le procès de Christophe Blind (2) s'ouvre devant la cour d'assises de Vesoul, en Haute-Saône. Pour Rolande et Sylvain Dieterich (1), la mère et le frère aîné de la victime, c'est la fin d'un combat, qui aura duré plus de vingt ans.

Joli. Encore une fausse piste. Le suspect présumé, mis en examen pour de multiples crimes mystérieux dans la région, est finalement blanchi et bénéficie d'un non-lieu général en 2008. Les enquêteurs sont dans l'impasse.

Un témoignage capital

L'affaire sera finalement résolue grâce à une émission de télévision, « Non élucidé », diffusée sur France 2 le dimanche 27 janvier 2013. Ce soir-là, Arnaud Poivre d'Arvor et l'ancien patron de la PJ de Versailles, Jean-Marc Bloch, évoquent l'affaire Dieterich. Une photo floutée du « meilleur ami » de la victime, Christophe, apparaît dans le reportage sous un prénom d'emprunt, Patrick, pour respecter la présomption d'innocence. Ce soir-là, deux habitants de la région, qui étaient collégiens à l'époque des faits, reconnaissent dans cette image, un ancien surveillant de leur école... Christophe Blind. Ils se rappellent surtout qu'il leur avait proposé de l'argent « pour tuer quelqu'un ». Il est aussitôt interpellé dans le Var, où il est devenu agent immobilier. Confronté à ses accusateurs, il avoue son crime. Pour sa défense, il dira que son ami Stéphane lui imposait depuis plusieurs années des relations sexuelles, menaçant de faire perdre son emploi à sa mère en cas de refus. Explication rejetée en bloc par la famille Dieterich. « Pourquoi, diront-ils, partir en vacances avec quelqu'un qui vous harcèle ? » Le vendredi 18 janvier 2019, vingt-cinq ans après la mort de Stéphane Dieterich, la cour d'assises de Vesoul (Haute-Saône) condamne Christophe Blind pour assassinat (meurtre avec préméditation), à vingt ans de prison, assortis d'une période de sûreté de dix ans. Christophe Blind ne fera pas appel de cette décision. ■



Le soir du 4 juillet 1994, Stéphane (4) a rendez-vous avec son meilleur ami Christophe Blind (3). Lorsqu'il quitte la maison familiale, vers 22 heures, il annonce : « J'en ai pour un quart d'heure, peut-être une demi-heure, pas plus ! » Personne ne le reverra vivant.

